

Séance du 10 novembre 2023

Présents M. Mike Poiré / Bourgmestre,
M. Stefano D'Agostino, M. Lex Schwind / Échevins

M. Aender Schroeder, secrétaire communal

Excusé(e) //

Objet: Règlement temporaire de circulation - « Rue Principale »
Travaux d'infrastructure // 16.11.2023

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'en date du jeudi, 16 novembre 2023 les travaux d'infrastructure réalisés dans le cadre du réaménagement du campus scolaire, continueront le long de la Rue Principale ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'organisation, il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée de ces travaux;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation dans la **Rue Principale**, à partir **du jeudi, 16 novembre 2023**, comme suit:

Article 1. – Stationnement interdit

Pendant toute la durée des travaux, il est interdit de stationner sur la bande de stationnement (côté pair) située à l'entrée du « Centre Turelbaach », y inclus l'arrêt de bus.

La signalisation sur place est à respecter.

Article 2. – Arrêt-bus

Pendant toute la durée des travaux l'arrêt-bus est déplacé de 50 m du même côté de la Rue Principale. La signalisation sur place est à respecter.

Article 3. – Infractions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

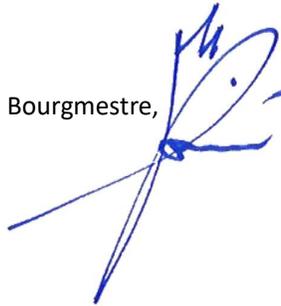
Article 4. Confirmation

La présente sera soumise aux fins de confirmation au Conseil communal dans sa prochaine séance.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,
Mertzig, le 14 novembre 2023

Bourgmestre,



Secrétaire,

